



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AXA, dont le siège social est sis : 88 rue Saint Lazare, 75009 PARIS attestons que :

Société DINEXEL

25 rue Marceau 28630 LE COUDRAY

Représentée par Monsieur Jean-Philippe NOEL

est assurée auprès de notre Société par **le contrat n° 4076736704** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de son activité professionnelle déclarée au titre du contrat en référence, à savoir :

- Mesurage loi Carrez
- Repérage amiante
- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Gaz
- Diagnostic des installations électriques
- Etat parasitaire
- Etat des risques naturels et technologiques
- Radon
- Dossier technique amiante
- Repérage amiante avant démolition ou travaux
- Diagnostic technique SRU mise en copropriété
- Assainissement individuel et collectif
- Millièmes de copropriété, et modificatifs d'état descriptif de division
- Recherche de plomb dans l'eau
- Légionnelles
- Normes de surfaces et d'habitabilité
- Logement décent
- Certificat investissement locatif dans l'ancien (Loi de Robien)
- Estimation de Valeurs vénales
- Etat des lieux locatifs
- Sécurité piscine
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb dans les peintures
- Activité de conseil en économie d'énergie (les calculs des consommations énergétiques dans le cadre de l'ECO Prêt)
- Evaluation en déperdition thermique par thermographie infrarouge et infiltrométrie

A concurrence des montants ci-après :

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES :

(A) RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels, matériels et immatériels	5.000.000 € par sinistre	Dommages corporels : néant Dommages matériels : 500 € Dommages immatériels : 500 €
<u>Dont</u> : Dommages résultant d'une faute inexcusable	2.500.000 € par sinistre	5.000 € par victime
<u>Dont</u> : Dommages de pollution accidentelle et Dommages aux biens confiés et Dommages immatériels non consécutif	500.000 € par sinistre, par période d'assurance 500.000 € par sinistre 500.000 € par sinistre	1500 € par sinistre 500 € par sinistre 500 € par sinistre

(B) RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :


GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	300 000 € par sinistre, 500 000 € par année d'assurance	Dommages corporels = néant Toutes autres activités : 3000 €

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit pour la période
Du 26 mai 2010 au 1^{er} janvier 2011 à 00h00

Et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Paris, le 26 mai 2010

Pour la Compagnie


AXA FRANCE I.A.R.D.
 Siège Social : 88, rue Drouot
 75008 PARIS Cedex 08
 Téléphone : 01 47 40 40 00
 Fax : 01 47 40 40 01
 Site Internet : www.axa.fr



**CONTRAT N° 4076736704
AVENANT N° 01**

GARANTIE : **RESPONSABILITÉ CIVILE
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS**

COURTIER : **CABINET BESSÉ IMMOPLUS**
46 bis rue des Hauts Pavés
44002 NANTES CEDEX 1

SOUSCRIPTEUR : **SOCIETE DINEXPERT**
25 rue Marceau
28630 LE COUDRAY

DATE D'EFFET DE L'AVENANT : **26 mai 2010**

D'un commun accord entre les parties, il est convenu que :

Le chapitre 1 - **SOUSCRIPTEUR/ASSURE** - du présent contrat est modifié comme suit :

SOCIETE DINEXEL
Représentée par Mr Jean-Philippe NOEL
25 rue Marceau
28630 LE COUDRAY

IL N'EST PAS AUTREMENT DEROGÉ AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.

FAIT A PARIS, LE 26 mai 2010

**SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR
ET CACHET COMMERCIAL**

POUR LA COMPAGNIE

AXA FRANCE IARD
26 Rue DROUOT
75458 PARIS Cedex 09

AXA France I.A.R.D.
S.A. au Capital de 216 790 030 €
Siège Social : 26, rue Drouot
75458 PARIS Cedex 09
Entreprise régie par la loi sur les assurances
777 087 460 RCS PARIS